



Appel à projets

« Multilinguisme : cursus en langue étrangère – édition 2025 »

Texte de cadrage

Date limite de dépôt d'intention :

6 octobre, midi (Paris)

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projet-academie-dexcellence>

Date de publication : 8 septembre 2025

SOMMAIRE

1	Contexte	3
1.1	Présentation de l'initiative d'excellence Amidex	3
1.2	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets.....	3
1.3	Co-construction de l'appel	3
2	Présentation et objectifs de l'appel à projets	4
2.1	Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs	4
2.2	Budget	4
2.3	Public cible / Candidats éligibles	4
2.3	Typologie de projets soutenus	5
2.3.1	Objet et typologie des projets soutenus	5
2.3.2	Calendrier ou durée des projets.....	6
2.3.3	Montant minimum et/ou maximum de la subvention accordée.....	6
2.3.4	Types d'actions et de dépenses éligibles	6
3	Processus de sélection des projets.....	10
3.1	Analyse de l'éligibilité.....	10
3.2	Analyse administrative	10
3.3	Evaluation scientifique et pédagogique	11
3.4	Analyse par le comité ad hoc	12
3.5	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex.....	12
4	Calendrier indicatif	13
5	Modalités de soumission des candidatures et points de contact.....	14
5.1	Modalités de dépôt des candidatures.....	14
5.2	Points de contact.....	14
6	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats.....	15
6.1	Rôles clefs dans les projets lauréats.....	15
6.2	Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats.....	15
7	Documents et liens utiles	16

1 Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence Amidex

L'initiative d'excellence Amidex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de **contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.**

A cette fin, Amidex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Méditerranée, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes.

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

L'appel à projets « Multilinguisme : cursus en langue étrangère » entre dans le champ d'action 2 de la feuille de route 4.0 (2024-2027) de la fondation Amidex¹, intitulé « Formation, Attraction et Vie étudiante ». Dans ce cadre, la Fondation Amidex **vis** à **moderniser et transformer l'offre de formations en répondant notamment à la demande croissante d'internationalisation.**

L'appel à projets « Multilinguisme : cursus en langue étrangère » est mis en place pour contribuer à cet objectif.

1.3 Co-construction de l'appel

Cet appel à projets a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation Amidex, les Vice-Présidences Formation, Relations Internationales, les écoles partenaires Centrale Méditerranée et Science Po Aix, et en collaboration avec les services impliqués de l'Université (la Direction de la Formation, la Direction des Relations Internationales, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières), et en articulation avec les grands projets structurants du site (TIGER, CIVIS...).

¹ <https://www.univ-amu.fr/system/files/2024-03/Feuille%20de%20route%204.0%20AMIDEX%20-%20Num%C3%A9rique.pdf>

2 Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1 Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs

L'appel à projets « Multilinguisme : cursus en langue étrangère » a pour objectif **d'augmenter le nombre de formations dispensées en langue étrangère sur le site. Il vise pour cela à soutenir les équipes pédagogiques qui souhaitent transformer leur cursus en développant l'enseignement en langue étrangère.**

Cet appel à projets répond à un objectif d'**internationalisation des formations** afin de :

- Promouvoir la **maîtrise des langues** par les étudiants afin de favoriser leur insertion professionnelle (objectif qualité des formations)
- **Faciliter et augmenter le potentiel d'accueil d'étudiants étrangers** sur le site (objectif attractivité des formations)
- **Favoriser les collaborations internationales** avec les universités partenaires d'amU en matière d'enseignement et de formation

2.2 Budget

Cet appel à projets dispose d'un **budget total de 400 000 euros** et vise à soutenir **des projets** pour des montants compris **entre 25 000 et 100 000 euros par projet.**

2.3 Public cible / Candidats éligibles

Cet appel à projets s'adresse à des **équipes pédagogiques**. Celles-ci désigneront **un Responsable Scientifique et Technique** devant être :

- **Responsable de la formation** concernée par la transformation
- **Enseignant-chercheur titulaire** du site Aix-Marseille rattaché à une composante d'amU, à Science Po Aix ou à Centrale Méditerranée **ou un chercheur titulaire** rattaché à une EPST sur le site d'Aix-Marseille. En cas de co-portage de projet, le deuxième enseignant-chercheur devra respecter cette condition également. A des fins de suivi administratif, seul le RST principal sera désigné comme signataire de la convention et interlocuteur d'Amidex.
- **Les lauréats des précédents AAP Multilinguisme (2021 et 2023)** ne peuvent pas candidater pour la même formation à cette nouvelle édition.

ATTENTION : Les composantes et écoles seront associées au dépôt du projet et accompagneront sa mise en œuvre.

2.3 Typologie de projets soutenus

2.3.1 Objet et typologie des projets soutenus

Les projets soutenus dans le cadre de cet appel proposent **la transformation d'un cursus existant en français dans l'offre de formation actuelle, et non la création d'un nouveau cursus en langue étrangère.**

La transformation en langue étrangère **ne devra pas faire augmenter le volume horaire global** de la formation concernée.

Les conditions suivantes doivent être réunies pour que le projet soit soutenu dans le cadre de cet appel à projets :

- Le cycle de formation est un **diplôme national** (Licence, Licence Professionnelle, Master, BUT, cycle ingénieur).
- La durée minimale du cycle enseignée en langue étrangère **est d'une année.**
Les formations qui proposent déjà un semestre en langue étrangère pourront postuler pour transformer le deuxième semestre en langue étrangère et ainsi proposer une année complète en langue étrangère.
- Sur une année de formation, les disciplines enseignées en langue étrangère représentent au **moins 48 ECTS sur les 60 ECTS proposés.**
Les stages de M2 pourront faire l'objet d'un rendu de mémoire/rapport de stage avec oral de présentation en langue étrangère afin d'être comptabilisés dans le calcul des 48 ECTS.
- L'étude de la langue étrangère n'est pas le cœur disciplinaire de la formation concernée.
- Le potentiel d'accueil d'étudiants doit être **d'au moins un groupe de travaux dirigés (TD).**

La réponse à l'appel à projets pourra comporter des **pratiques pédagogiques actives** sur l'enseignement en langue étrangère.

Pour les candidats amU, le calendrier du projet devra prévoir de respecter les **dates de campagne de modification de l'offre de formation des diplômes nationaux d'amU** (contacter les vice-doyens formation des composantes) et les modalités de saisie des maquettes dans les outils (PACOME).

Le projet déposé comprendra une **stratégie d'évaluation de l'impact du projet** au regard des objectifs de l'appel à projet (maîtrise linguistique, attractivité de la formation, collaborations internationales en pédagogie). Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels de projets.

2.3.2 Calendrier ou durée des projets

Les projets sélectionnés **démarreront à partir de juin 2026** (date de début de la convention et des financements). Ils disposeront de **deux années universitaires** pour disposer des crédits octroyés et ouvrir leur formation en langue étrangère. Les crédits pourront être utilisés jusqu'en juin 2028.

2.3.3 Montant minimum et/ou maximum de la subvention accordée

Le financement accordé pourra être compris entre **25 000 euros et 100 000 euros**.

2.3.4 Types d'actions et de dépenses éligibles

Le financement Amidex permettra aux équipes pédagogiques de financer différents types d'actions au choix selon les besoins identifiés. Le projet pourra ainsi comprendre des dépenses liées à : **la transformation de leurs cours en langue étrangère, la valorisation des enseignants-chercheurs impliqués, la formation des enseignants, ou encore la communication autour du cursus en langue étrangère**. Cet appel finance uniquement des dépenses de masse salariale et de fonctionnement.

- **Transformation des cours en langue étrangère :**

Enseignants-chercheurs AMU² : Les heures de conception des cours seront valorisées et **non les heures de délivrance des cours**. Les enseignants-chercheurs pourront **valoriser les heures de conception et le développement des cours en langue étrangère sous forme d'Equivalences de Service (EQS)** dans la limite proposée par l'établissement qui est de 128 HETD maximum par an pour un enseignant-chercheur (**cf. Référentiel des EQS³**). Les enseignements créés en langue étrangère dans le cadre de cet appel à projet sont à valoriser selon la norme proposée par Aix-Marseille Université pour la conception de projets pédagogiques innovants : **un cours d'1h pour l'étudiant représente 1,5h de création**. Les Heures de Cours Complémentaires (HCC) induites par ces EQS seront financées par le budget Amidex et devront être compatibles dans la demande de budget de masse salariale du projet déposé au taux chargé. Il est demandé se rapprocher de la composante pour établir le budget prévisionnel.

Les chercheurs issus des EPST (CNRS, INSERM...) impliqués dans l'équipe pédagogique et la transformation des cours en langue étrangère pourront bénéficier d'une valorisation du temps de conception des cours à la même hauteur, remise sous la forme de vacations.

² Pour les projets portés par des équipes de Science Po Aix et Centrale Méditerranée, se rapprocher de l'établissement pour connaître les modalités de rémunération correspondantes.

³ Référentiel EQS : https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2021_1.pdf

Des enseignants externes nationaux ou internationaux pourront être invités pour intervenir en langues étrangères en respectant la réglementation de l'établissement. Pour amU⁴ : au moins 50% des heures doivent être données par des enseignants amU. Ils pourront être rémunérés en tant que professeurs invités, vacataires enseignants, conférenciers notamment, **dans le cadrage défini par l'établissement** (cf. Vademecum RH⁵). Les doctorants amU et/ou internationaux pourront intervenir. Cette dépense sera éligible au financement Amidex. Les frais afférents à la venue des enseignants externes seront éligibles par mission. Au terme du financement Amidex, la rémunération et les frais des intervenants externes devront être pris en charge par les composantes.

Les équipes pédagogiques pourront également s'appuyer sur les **enseignants-chercheurs internationaux** accueillis sur le site dans le cadre des programmes [Chaires d'Excellence](#) et [Safe Place for Sciences](#) pour ces interventions en langue étrangère.

Les frais **de traductions, relecture, transformation des supports de cours** y compris sous la forme de prestations (sur le budget fonctionnement du projet) seront éligibles. Dans ce cas, l'enseignant-chercheur ne pourra solliciter d'EQS pour les heures de création des enseignements.

- **Valorisation des enseignants-chercheurs (primes) :**

Le porteur du projet ou responsable scientifique et technique (RST) recevra la prime liée à l'exercice de responsabilités particulières correspondant au volet C2 du RIPEC en tant que « porteur de projet Académie d'Excellence » entrant dans le cadre de la fonction éligible « responsable d'une mission pédagogique ».

Celle-ci sera financée par le financement Amidex et devra apparaître dans le budget masse salariale du projet. Le montant de la prime sera de **32HETD/an maximum** sur les 2 années universitaires du projet. Dans le cas d'un co-portage de projet, la prime pourra être partagée entre les deux co-responsables.

L'engagement des enseignants de l'équipe pédagogique pour enseigner en langue étrangère pourra être pris en compte parmi l'ensemble des critères étudiés pour l'attribution de la prime liée à l'engagement professionnel.

Lien vers la délibération daji RIPEC C2 et C3 : https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2022.05.03-09_adoption_liste_des_fonctions_c2_c3_ripec.pdf

- **Formation des enseignants**

La formation des enseignants pourra être financée dans le cadre de cet appel à projets afin de faciliter le passage à l'enseignement en langue étrangère. En fonction du niveau et du besoin ciblé, plusieurs possibilités sont ouvertes :

⁴ Pour les projets portés par des équipes de Science Po Aix et Centrale Méditerranée, se rapprocher de l'établissement pour connaître les modalités de rémunération correspondantes.

⁵ Vademecum RH sur le guide des procédures AMU > AMidex > Guides : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>

1. **Formation en langue** en privilégiant les formations délivrées par Aix-Marseille Université ou les formations proposées par les partenaires (IEP, Centrale Méditerranée) le cas échéant.
Formation à l'enseignement en langue étrangère (pédagogie adaptée, appréhension des questions interculturelles, communication, construction du discours)
Pour amU, une formation permettant de perfectionner la pédagogie en langue étrangère est proposée par la Direction des Ressources Humaines (DRH).
2. Pour tout autre besoin en formation, les équipes pédagogiques peuvent consulter les formations disponibles dans le plan de Développement des Compétences⁶ (DRH) ; dans le catalogue de formations à la pédagogie du CIPE⁷ (DIRFOR) ; ou encore se rapprocher de la DRH dès le dépôt de la candidature afin de construire un parcours adapté⁸.
3. **Prise en compte des heures de formation dans le service de l'enseignant** : une formation en langue et/ou à l'enseignement en langues étrangères, dans la limite de 18h par enseignant de l'équipe pédagogique, ouvrira droit à des équivalences de service (EQS) à hauteur de la moitié de la durée de la formation soit un maximum de 9h d'EQS. Ces EQS dédiées à la formation entreront dans la catégorie « conception d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes ». Ces EQS seront financées par le budget Amidex et devront être comptabilisées dans la demande de budget de masse salariale du projet déposé.
4. **Accompagnement pédagogique** (par un prestataire ou un ingénieur pédagogique) à la transformation d'un cursus en langue étrangère ou sous la forme de coaching pour améliorer l'oralisation et la prise de confiance.
5. Les **séjours d'échanges avec des enseignants étrangers** pour apprendre sur les pratiques pédagogiques et outils permettant de faciliter l'enseignement en langue étrangères ; ou pour organiser un projet pédagogique sont éligibles. Les échanges avec les partenaires internationaux d'amU et notamment de CIVIS seront à privilégier.
6. **Période d'immersion à l'étranger** pour améliorer le niveau en langue des enseignants et dépasser les résistances (par exemple accueil dans une université étrangère partenaire pour donner des cours en langue étrangère).

Cette liste de possibilités n'est pas exhaustive : **d'autres démarches de formation exploratoires à l'enseignement en langue étrangère peuvent être proposées dans le dossier de candidature**. Leur réalisation sera soumise aux contraintes de faisabilité administratives de l'établissement.

⁶ Plan de développement des compétences https://www.univ-amu.fr/system/files/2022-02/plan_de_developpement_des_comp%C3%A9tences_2022.pdf

⁷ Les modules de formation du CIPE : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/les-modules-de-formation-du-cipe-sy-inscrire>

⁸ Contacter la DRH, Pôle Développement Rh, Isabelle D'Hérouville, Responsable Formation
isabelle.dherouville@univ-amu.fr

- **Formation des étudiants**

1. Les **frais d'inscription à des tests d'évaluation** en langue étrangère (par exemple TOEIC, TOEFL) sont éligibles.
2. La **mobilité des étudiants** : il est possible d'utiliser le dispositif de Bourses de Mobilité entrantes ou sortantes Amidex pour faciliter la mobilité des étudiants dans le cadre de la formation visée par la transformation en langue étrangère (mobilités d'études ou de stage). D'un montant maximum de 1000€ par mois, celle-ci doit être prévue dans le budget prévisionnel du projet et respecter le cadrage détaillé dans la délibération suivante : « Bourses de mobilité Amidex » https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2024_02_01-23_bourses_daide_a_la_mobilite_entrante_et_sortante.pdf

- **Communication**

- Les **frais de communication** visant à valoriser l'existence du cursus en langue étrangère seront éligibles (réalisation de supports de communication, plaquettes, vidéo, etc.)
- Les **dépenses liées à la mise en réseau des équipes pédagogiques** impliquées dans l'enseignement en langue étrangère visant au partage d'expérience et de bonnes pratiques sont éligibles dans la mesure permise par le **règlement financier Amidex**⁹

- **Dépenses inéligibles**

- Les heures de conception des cours seront valorisées et **non les heures de délivrance des cours**.
- Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

- **Dispositions générales**

Pour rappel, le budget est à prévoir en TTC puisqu'il s'agit d'un projet formation.

Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier Amidex, disponible en ligne pour le personnel AMU (<https://procedures.univ-amu.fr/amidex>) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

Le matériel informatique est éligible uniquement pour du matériel informatique spécifique à vocation scientifique/ pédagogique lié à l'exécution du projet – pour des projets justifiant des besoins particuliers de matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre. Le matériel bureautique n'est pas du ressort d'un financement AMIDEX.

Les projets devront s'assurer de la faisabilité administrative de leurs activités et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré par une Université ainsi que de la capacité de leur composante à porter la gestion financière et administrative du projet. **Il est recommandé pour cela de**

⁹ Règlement financier sur le guide des procédures AMU > Amidex> Procédures : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> Pour les candidats hors AMU, contacter la fondation A*Midex

réaliser le budget en collaboration avec les équipes administratives (gestion financière et gestion RH de la composante ou de l'établissement).

Les budgets des projets seront vérifiés par Amidex au cours du processus de sélection. Pour les projets lauréats, le budget pourra être modifié afin de soustraire les dépenses inéligibles et/ou d'adapter le budget afin de le rendre conformes avec le texte de cadrage et/ou avec la réglementation de l'établissement.

3 Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation Amidex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

3.1 Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature (étape 2). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage Amidex.

Lister les critères d'éligibilité de l'AAP :

1. *Nature du responsable scientifique et technique : Chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires du site Aix-Marseille (affectés dans une unité de recherche sous tutelle AMU ou une composante AMU ou IEP ou ECM) et **Responsable de la formation** concernée par la transformation*
2. *Lettre d'engagement de la direction de la composante ou de l'école partenaire actant de son accord avec le projet de cursus en langue étrangère proposé et de la capacité de la composante ou de l'école partenaire à prendre en charge la gestion administrative du projet s'il est lauréat*
3. *Complétude du dossier :*
 - *Dossier de candidature de projet complété selon le modèle approprié*
 - *Annexe budgétaire*
 - *CV du ou des responsable.s du projet*
 - *Lettre d'engagement de la composante ou de l'école*

3.2 Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés pour chaque candidature éligible dans le cadre d'un conseil d'analyse administrative. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage aux côtés de la grille d'évaluation scientifique/pédagogique.

- *Conformité du projet avec le texte de cadrage*

- Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage
- Conformité des dépenses avec le règlement financier Amidex
- Capacité administrative et financière de l'unité de recherche ou de la composante

3.3 Evaluation scientifique et pédagogique

Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations indépendantes avec pour préoccupation première d'assurer une expertise de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification pédagogique, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer, et des enjeux de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence et d'impartialité de cette démarche d'évaluation. Les deux experts sont sélectionnés pour leur expertise complémentaire dans la transformation de cursus en langue étrangère dans leur discipline, et leur expertise en stratégie internationale des universités en matière de formation.

Critères d'évaluation des candidatures :

1) Critère 1 : Qualité et ambition du projet Noté /5 (Coefficient 4)

Sous-critère n°1 : Qualité du projet d'enseignement en langue étrangère proposé : méthodes et outils pédagogiques appliqués à l'enseignement dans une langue étrangère, accompagnement des étudiants dans leurs apprentissages, évaluation des compétences acquises...

Sous-critère n°2 : Pertinence de la stratégie proposée au regard de l'objectif d'internationalisation de la formation : développement international de la formation proposé, coopérations internationales envisagées, en lien avec la politique de la composante de rattachement du diplôme.

2) Critère 2 : Modalités de mise en œuvre Noté /5 (Coefficient 3)

Sous-critère n°1 : Cohérence et efficacité du plan d'action pour la transformation du cursus en langue étrangère et méthode d'auto-évaluation du projet

Sous-critère n°2 : Pertinence du plan de composition, de formation et de coordination de l'équipe pédagogique

3) Critère 3 : Impact et retombées attendues Noté /5 (Coefficient 3)

Sous-critère n°1 : Impact du projet : retombées attendues au regard des objectifs de l'appel à projets

Sous-critère n°2 : Effet d'entraînement, perspectives d'essaimage du projet au sein de la composante et/ou du site (notamment actions de diffusion, partage de bonnes pratiques, Retex des usagers, perspectives données au projet)

Chaque critère d'évaluation est ainsi noté sur 5 selon le barème suivant :

Echelle de notation :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Recommandation générale :

En plus de la note, les experts attribuent au projet une lettre (A, B ou C) qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

Echelle de recommandation :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves ; *les projets notés B ont une faible probabilité d'être retenus*
- C : projet insuffisant, ne pas retenir

La recommandation a une importance centrale dans le système de notation puisqu'elle est prise en compte en premier lieu (avant la note chiffrée) lors de la hiérarchisation des projets à la fin du processus de sélection. **Seuls les projets AA ou AB seront soumis au Comité de Pilotage Amidex (COPIL) afin de garantir l'excellence des projets lauréats.** Les projets avec une recommandation AC, BB, BC ou CC ne peuvent pas être labellisés par le COPIL.

3.4 Analyse par le comité ad hoc

Les projets notés AA ou AB seront soumis à l'analyse d'un comité ad hoc qui émettra un avis technique du point de vue de l'établissement et des partenaires. Son rôle sera de contrôler l'adéquation des projets candidats avec la politique de l'établissement en matière de formation et d'internationalisation, avec le cadrage de l'appel à projets, ainsi que sa faisabilité administrative.

Les avis du comité ad hoc seront présentés au comité de pilotage aux côtés des évaluations rendues par les experts externes.

3.5 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage Amidex

Le COPIL Amidex labellisera les projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation et les avis émis par le comité ad hoc.

4 Calendrier indicatif

8 SEPTEMBRE 2025, midi (Paris) : Ouverture de l'AAP

15 SEPTEMBRE 2025, 13h30 (Paris) : webinaire d'information (inscriptions : <https://amuform.univ-amu.fr/inscriptionau-webinaire-information-de-l-appel-Multilinguisme>)

6 OCTOBRE 2025, midi (Paris) : Date limite de dépôt d'intention (Etape 1)

25 NOVEMBRE 2025, midi (Paris) : Date limite de dépôt des propositions de projet (Etape 2)

DECEMBRE-FEVRIER 2026 : Evaluation des projets (analyse éligibilité, analyse administrative, évaluation pédagogique)

MARS 2026 : Analyse par le Comité ad hoc

AVRIL 2026 : Validation par le Comité de Pilotage Amidex

AVRIL 2026 : Communication des résultats

MAI/JUIN 2026 : Validation par le Comité de Pilotage Amidex des projets en liste complémentaire

JUIN 2026 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable

5 Modalités de soumission des candidatures et points de contact

5.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAP est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appe-projet-academie-dexcellence>

Les projets étant examinés par deux experts, dont l'un est un expert international, les éléments de la candidature doivent être remplis en anglais.

La soumission de la candidature se fait en deux étapes, en ligne.

- **ETAPE 1 : DECLARATION D'INTENTION**

Formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/333161?lang=fr>

La déclaration d'intention constitue une étape OBLIGATOIRE dans le processus. Les informations principales ainsi qu'une très courte note d'intention du projet seront demandées. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

- **ETAPE 2 : PROPOSITION DE PROJET**

Formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/353565?lang=fr>

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en complétant le formulaire en ligne et en transférant, **en un seul pdf**, le dossier de candidature complété, le budget du projet et les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires.

5.2 Points de contact

Les candidats sont invités à se rapprocher de leur composante (Vice-Doyens formation, Directions de département, Directions de composantes et Responsables Administratifs), de leur école (Ecole Centrale Méditerranée et Sciences Po Aix) dès le montage du projet.

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question auprès de la Fondation Amidex relative au texte de cadrage de l'AAP :
Hélène Colombié, Chargée de projets formation Fondation Amidex
helene.COLOMBIE@univ-amu.fr / Tel : 04.13.94.94.67

6 Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

6.1 Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre. Il ou elle devra être responsable de la formation pour laquelle il ou elle soumet cette candidature.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur ou de la directrice de la composante à laquelle le ou la responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de la composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet au sein de la composante de rattachement du responsable scientifique et technique.

6.2 Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une subvention. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de la composante), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de la composante désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e. Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projets. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels des projets.

7 Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures Amidex¹⁰ (Règlement financier, Vademecum Formation, Vademecum Finances, et Vademecum RH) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>

¹⁰ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour